

Comment le projet de loi Fioraso met en danger le service public

Différentes déclarations venant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que l'évolution du projet de loi laissent entrevoir qu'une place plus grande sera faite à l'enseignement supérieur privé dans le nouveau paysage qui se dessine.

Plusieurs mesures, allant dans ce sens, sont particulièrement alarmantes : les comités de sélection seraient ouverts aux personnels exerçant une activité de recherche, ce qui ouvre la porte aux cadres, impliqués dans la recherche et le développement, dans des entreprises privées, pour recruter nos futurs collègues enseignants-chercheurs. Ceci n'est pas acceptable et remettrait fortement en question le principe fondamental d'évaluation par les pairs.

De plus, la confirmation, répétée, que les établissements privés auront toute leur place dans les futures communautés d'université est particulièrement inquiétante. Alors que ces communautés vont avoir un rôle de plus en plus important, comment expliquer qu'y soient pleinement associés ces établissements qui participeront, donc, à la rédaction des futurs contrats de site, mais seront aussi, de fait, associés aux processus d'accréditation des formations, leur ouvrant notamment l'accès aux diplômes de master ...

Ces annonces sont dangereuses car elles effacent insidieusement les différences de fonctionnement, de statut et d'identité entre service public d'enseignement supérieur et établissements privés. De telles annonces, si elles n'étaient pas rapidement démenties, pourraient être interprétées comme les signes d'une convergence progressive des deux systèmes. Cela voudrait-il dire que le service public que nous défendons perdrait ce qui en fait sa force actuellement : des droits d'inscriptions réduits et définis nationalement, des diplômes cadrés et habilités nationalement, des personnels protégés par un statut national, ... ?

Enfin, nous condamnons ces annonces car elles méprisent l'investissement quotidien de nos personnels : comment expliquer que l'État, sensé défendre ce service, valorise à ce point des établissements privés, souvent concurrents de nos universités, qui prolifèrent grâce à des droits d'inscription élevés et à une politique de communication offensive que nous ne pouvons pas nous permettre, quand, malgré le contexte économique très contraint, nous nous mobilisons pour défendre un enseignement supérieur public de qualité.

Malheureusement ces annonces confirment les inquiétudes suscitées par le projet de loi sur l'ESR et retranscrites dans l'analyse de plusieurs organisations syndicales, reprises dans les motions votées, à l'initiative des élus FSU, au conseil de la faculté des sciences (FdS) et au CEVU de l'UM2, au CA de l'UM2.

Ci-joint les liens vers :

-

La [pétition](http://www.loiesrtoujoursinacceptable.org/) (<http://www.loiesrtoujoursinacceptable.org/>) proposée par l'intersyndicale FSU-CGT-Solidaires/Sud-SNPREES-FO-SLU-SLR contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

-

La [motion votée](#) à l'unanimité au conseil de la faculté des sciences (FdS) et au CEVU de l'UM2.

-

La [motion votée](#) à l'unanimité au conseil d'administration (CA) de l'UM2.

